

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Remea Zac des Groues sur la commune principale de l'AIOT Rue de La Garenne 92000 Nanterre.

La référence de votre dossier est A-3-QS4R6FOW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/04/2023 à 17h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **38381266600220**

Organisme : **EODD INGENIEURS CONSEILS**

Nom : **Pestre**

Prénom : **Cyril**

Fonction : **Directeur métier**

Personne morale

N° SIRET **41517867200093**

Raison sociale **MATERIAUX ROUTIERS FRANCILIENS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

13 route du Port Charbonnier

92230 GENNEVILLIERS

Signataire

Nom : **Revest**

Prénom : **Blandine**

Qualité : **Directeur carrière**

Référent

Nom : **Revest**

Prénom : **Blandine**

Fonction : **Directeur carrière**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Remea Zac des Groues**

Description des activités :

La plateforme de traitement des terres excavées de la ZAC des Groues permet de traiter les sols excavés sélectionnés et réduire la quantité de polluants présents. Les sols excavés passent par différents traitements que sont le concassage, le criblage, le venting contrôlé, le traitement aux liants (ou chaulage) et le traitement biologique. Ces processus de traitement permettent ensuite de revaloriser ces déchets grâce à une valorisation sur site (PAE) mais aussi hors site. L'exploitation se fera par MRF et Remea.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Rue de La Garenne 92000 Nanterre**

X : 643341

Y : 6866858

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2170	2170-2	Fabrication des engrais, amendement et support de culture	Capacité de production 9 t/j	D	RAS
2171	2171	Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture	Volume du dépôt 15000 m3	D	RAS
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	199 kW	D	Concasseur

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires proviendront de l'arrosages ponctuels des voies de circulation, de la réalisation de batchs de culture bactériennes et du lavage des roues. Les eaux respecteront les dispositions prévues par la STEP. Le volume sera d'environ 1200 m3 par an.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets seront diffus et liés à la poussière et aux gaz d'échappement des véhicules et engins du site. Aucun dégagement d'odeur n'est à prévoir. Afin de limiter les envols de poussières, des arrosages seront effectués. Les poids-lourds et engins de chantiers respecteront les normes en vigueur en terme d'émission et une maintenance de ces équipements sera réalisée régulièrement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

RAS

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cette plateforme est une plateforme de traitement de déchets. Les produits seront donc principalement des déchets de type bureautique et seront collectés par le service public. Les autres déchets (boues de séparateurs à hydrocarbures, cartouches d'imprimantes, produits de maintenance, ...) seront collectés et éliminés par une filière spécialisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque véhicule sera muni d'extincteur adapté aux risques ainsi que les bureaux. Les poteaux incendie auront un débit à minima de 60 m3/h.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat depot de dossier ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_cadastrale.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_des_abords_.pdf